



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*


**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Commissariat de massif des Alpes



**MASSIF  
des ALPES**

# **Projet de sommaire de la future convention interrégionale du massif des Alpes 2021-2027 (CPIER)**

- 
- **Axe 1 : limiter le changement climatique et préserver l'environnement alpin**
  - **Axe 2 : adapter nos modes de vie au changement climatique pour maintenir l'attractivité du massif**
  - **Axe 3 : conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif**
  - **Axe 4 (transversal) : accompagner les acteurs en réseaux, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de décision, pour un massif alpin plus résilient**



## Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27

### Types d'actions

(en cours de réflexion, donné à titre indicatif)

1.1 Préserver et faire connaître la biodiversité alpine et travailler à la restauration des milieux dégradés en accompagnant l'émergence de cadres stratégiques interrégionaux.

Axe 1

LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ALPIN

= actions qui permettent de limiter la pollution, le changement climatique et les atteintes à l'environnement.

1.2 Promouvoir une utilisation des ressources en eau économe, respectueuse de l'environnement et tenant compte des multi usages.

1.3 Soutenir la transition et l'innovation énergétique dans le massif, notamment en sites isolés et par des démarches territoriales intégrées.

- Animation et valorisations inter parcs alpins (PN et PNR) + réserves naturelles
- Observatoires Alpes « Sentinelles »
- Volet restauration : à préciser

- Opérations soutenues par l'Agence de l'eau
- Amélioration de la connaissance des milieux
- Etudes et mesures d'anticipation et de préservation des têtes de bassins versants;
- Accompagner l'agriculture vers les meilleures pratiques et l'agroécologie (adaptation au climat et moins consommatrices en eau).

- Projets énergétiques des refuges
- Démarche avec l'ADEME (« fonds chaleur »)
- Appui aux dispositifs d'animation et d'observation dans un contexte de montagne (ENR, H2,...)

<b>Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27</b>		<b>Types d'actions</b> (en cours de réflexion, donné à titre indicatif)
<p>Axe 2</p> <p><b>ADAPTER NOS MODES DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b></p> <p><b>POUR MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU MASSIF</b></p> <p>= actions qui permettent aux populations des territoires de s'adapter au changement climatique, de manière transversale.</p>	<p>2.1 – Favoriser la qualité de vie, les équilibres, les solidarités et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations.</p> <p>2.2 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels.</p> <p>2.3- Accompagner la sensibilisation des jeunes aux enjeux du massif, les initiatives en faveur des pratiques vertueuses de la montagne par la jeunesse, le soutien aux actions en faveur de la formation, l'emploi et de l'installation des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourra traiter des mobilités douces locales et des études d'ascenseurs valléens, de l'amélioration des conditions de vie en montagne (logement, services à l'année, services aux salariés, dont les saisonniers, ...) + soutien aux actions de « réciprocité » vallées-villages ou stations</li> <li>- Poursuite des démarches « TAGIRN », SDA et de l'animation scientifique par le PARN.</li> <li>- Soutenir la participation des jeunes aux travaux du massif</li> <li>- Soutenir les actions liées à l'éducation, la sensibilisation, la découverte de la montagne, Favoriser les emplois, la création d'activités et la formation des jeunes.</li> <li>- Actions de soutien à la prise en charge des jeunes dans les petites villes et villages (périscolaire ?)</li> </ul>
	<p>2.4 – (re)construire une culture commune alpine s'appuyant sur les patrimoines et les savoir-faire.  <u>(OU intégration dans le 3.1. à abriter)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'émergence d'événements culturels itinérants faisant le lien entre les territoires,</li> <li>- Valorisation des savoir-faire en matière d'artisanat, arts spécifiques au massif et adaptés à l'environnement, voire s'appuyant sur l'environnement</li> </ul>



Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27		Types d'actions (en cours de réflexion, donné à titre indicatif)
<p><b>Axe 3</b></p> <p><b>CONFORTER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES FILIERES ECONOMIQUES ALPINES</b></p> <p>et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif</p>	<p><b>3.1- Amplifier la diversification touristique et économique toutes saisons, notamment en stations, et la mise en valeur des atouts et potentiels propres à chaque «espace valléen».</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles conventions « Espace valléen » résultant de l'évaluation et des orientations</li> <li>- Volet économique-touristique du dispositif « contrat de station durable » (à confirmer)</li> <li>- Conforter la gouvernance alpine de la promotion de l'offre en itinérance et soutenir l'aménagement et la gestion des sites naturels majeurs.</li> </ul>
<p>= Actions concernant les filières économiques, visant à renforcer leur mutation écologique pour assurer aussi bien leur pérennité et utilité socio-économique face aux effets du changement climatique que pour réduire les impacts écologiques de leurs activités.</p>	<p><b>3.2-Conforter l'agriculture et le pastoralisme alpins dans leurs fonctions de production et de gestion durable de l'espace.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter le pastoralisme du massif dans ses composantes économiques, environnementales, culturelles : dispositif intégré et Plan de soutien à l'élevage dans le massif alpin (PSEM)</li> <li>- Améliorer la compétitivité des exploitations : valorisation des produits du massif alpin, circuits courts, démarches coopératives, développement des outils numériques (dont la vente en ligne).</li> </ul>
	<p><b>3.3 - Valoriser le bois alpin comme ressource locale durable et performante.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction (dont la labellisation Bois des Alpes).</li> <li>- Le « bois énergie » comme énergie renouvelable alpine.</li> </ul>



(Ctrl) ▾



<p align="center"><b>Projet V0 d'axes et mesures CIMA 21-27</b></p>		<p align="center"><b>Types d'actions</b> (en cours de réflexion, donné à titre indicatif)</p>
<p><b>Axe 4</b> <b>ACCOMPAGNER LES ACTEURS EN RESEAUX, L'INGENIERIE ET LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA CONNAISSANCE ET A L'ANTICIPATION DE LA PRISE DE DECISION</b> pour un massif alpin plus résilient.</p>	<p>Axe transversal permettant de soutenir les acteurs organisés à l'échelle du massif sur des thématiques prioritaires (principalement liées aux axes 1 à 3), pour des actions ayant pour finalité d'améliorer la prise de décision des acteurs publics cosignataires et des Collectivités territoriales. Echelle alpine nationale et européenne. L'appui Etat et Régions via le CPIER doit être conditionné par un constat de carence de moyens ou par une échelle ou complexité nécessitant l'appui à l'échelle du massif. Axe permettrait de valoriser des déclinaisons alpines des programmes d'appui à l'ingénierie (dont ANCT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux réseaux scientifiques et professionnels d'observation, analyse, études et alertes (avec conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens).</li> <li>- Appui aux associations ou structures assurant un rôle de « tête de réseau » à l'échelle alpine et apportant un appui en contenu et animation aux travaux du Comité de massif et à la mise en œuvre des outils d'intervention (= liste de ces opérateurs à convenir entre Etat et Régions et soutien à conforter par des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens).</li> <li>- Pour les associations ou structures requérant des besoins ponctuels ou pérennes pour des actions de portée plus limitée ou monothématiques = traitement au cas par cas mais en visant une diminution du nombre de structures soutenues, avec éventuellement recours à d'autres moyens que ceux du CPIER.</li> </ul>

